

Communiqué à la presse

La Commission du Danube (CD) a tenu sa Quatre-vingt-troisième session le 10 décembre 2014 dans l'immeuble de la Commission du Danube à Budapest sous la présidence de l'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Serbie en Hongrie, M. Rade DROBAC (Président de la CD).

Ont pris part aux travaux de la session les délégations des onze Etats membres de la Commission du Danube (République fédérale d'Allemagne, République d'Autriche, République de Bulgarie, République de Croatie, Hongrie, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, République de Serbie, République slovaque et Ukraine), ainsi que des représentants d'Etats observateurs (Royaume de Belgique, Grèce, République de Chypre et Géorgie). Ont également assisté à la session des représentants d'organisations internationales : Commission centrale pour la navigation du Rhin, Commission internationale pour le bassin de la Save et Commission européenne.

La session a examiné des questions découlant des rapports sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques et du groupe de travail pour les questions juridiques et financières et a adopté une série de Décisions proposées par ces groupes de travail.

Dans la sphère de la coopération internationale de la Commission du Danube a été adoptée une décision importante : la session a chargé le Directeur général du Secrétariat de la Commission du Danube de signer un Arrangement administratif établissant un cadre de coopération entre le Secrétariat de la Commission du Danube et la Direction générale de la mobilité et des transports de la Commission européenne.

La session a adopté une Décision concernant l'adoption et l'application des « Recommandations relatives à l'assurance de la sûreté de la navigation sur le Danube ».

Des amendements ont été insérés dans les « Règles de procédure et autres documents d'organisation de la Commission du Danube » suite à l'approbation de la nouvelle structure de la direction du Secrétariat, et le budget de la Commission du Danube pour 2015 a été approuvé.



La Quatre-vingt-quatrième session de la CD aura lieu le 9 juin 2015.